



Certificat de conformité

Nr. 2018-08-4702-11

Par le présent document, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), CH-8152 Glattbrugg, certifie que l'entreprise

KFS Kanal-Service AG
CH-4702 Oensingen

répond aux exigences fixées par la directive VSA «Assurance qualité lors des travaux de remise en état et d'assainissement de canalisations non visitables» (QUIK) en ce qui concerne le système sous-mentionné. La portée des tests effectués, les résultats des examens en laboratoire d'analyses portant sur l'objet à tester et l'échantillon, ainsi que le certificat d'assurance-qualité sont conformes aux prescriptions de la directive QUIK, version 2002.

Système examiné:	Gaine «IMPREG-Liner»
Domaine d'application:	Assainissement public / non visitable
Description du produit:	Résine de polyester, durcissement à la lumière
Résine:	Synthopan (ISO-NPG), Synthopol Chemie Oldopal (ISO-NPG), BÜFA Chemie
Durcissement:	lumière UV à longues ondes (365-420 nm) surépaisseur de Peroxiden à partir d'épaisseur de paroi 8.0 mm
Matériau porteur:	tissu de verre ECR, Advantex Dipex KNR RM 400L5/ 450
Feuille intérieure:	feuille composite PA/PE 120–200 µm, retirée après durcissement
Feuille extérieure:	feuille composite PE/PA/PE 170–200 µm
Couche d'usure:	couche intérieure de résine pure à liant vitreux ou non vitreux

Ce certificat de conformité engage l'entreprise susmentionnée à respecter en permanence les dispositions fixées dans la directive QUIK et dans les normes en vigueur en ce qui concerne les exigences et l'assurance-qualité. Le présent certificat de conformité se fonde sur le rapport d'évaluation du système n° 2018-08-4702-11 du 30 aout 2018.

Ce certificat de conformité a été délivré le: 30 aout 2018
Ce certificat de conformité est valable jusqu'au: 31 aout 2021

**Association suisse des professionnels
de la protection des eaux**

Stefan Hasler
Directeur

**Pour la commission
d'experts QUIK**

Hans Ulrich Gränicher
Président de la commission